La comète

Fédération CFTC - Chimie - Mines - Textile - Énergie Bimestriel

n°58 Juillet-Août 2012 - Prix 1€

Rentrée 2012

L'emploi en pâle position

Partenaires sociaux

PARCE QUE LE DIALOGUE SOCIAL EST PRIMORDIAL, **NOUS NOUS ENGAGEONS À VOS CÔTÉS.**

Figurant parmi les tout premiers acteurs de la protection sociale complémentaire, Humanis est issu du rapprochement de deux groupes : Humanis et Novalis Taitbout.

Notre ambition : accompagner les partenaires sociaux dans la négociation, la mise en place et le suivi des accords collectifs prévoyance, santé et épargne.

Notre différence : à travers notre nom, nous plaçons l'humain au cœur de notre stratégie comme de nos actions.
Nous entendons mener nos activités et accompagner nos clients en apportant notre regard différent d'acteur paritaire et mutualiste.
C'est pour cette raison que notre modèle de développement conjugue l'efficacité économique et l'utilité sociale.

Contactez-nous : os-contact@humanis.com

HUPUB-019-V01 • mai 2012

RETRAITE – PRÉVOYANCE – SANTÉ – ÉPARGNE
www.humanis.com

Humanis
Entreprises

édito

L'emploi en pâle position

La période estivale vient de s'achever et j'espère que vous en avez tous profité, afin d'aborder la rentrée sociale chargée et pleine de surprises.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (sans aucun emploi) a bondi de 41.300 en juillet. Il s'agit de la plus forte hausse enregistrée depuis avril 2009. Pire, cette progression - la 15e d'affilée - est 2,5 fois plus forte que la moyenne des augmentations sur l'ensemble du premier semestre 2012 et augure mal des mois à venir. Pôle emploi comptabilisait fin juillet 2.987.100 demandeurs d'emploi dans la catégorie de référence, en progression de 8,5 % sur un an.

La note est encore plus salée si on ajoute les demandeurs d'emploi en activité plus ou moins réduite (catégories B et C) : + 58.300 fin juillet. Il s'agit, pour ces trois catégories, de la 18e hausse d'affilée, du jamais vu là encore depuis plus de trois ans. Au total, Pôle emploi recensait fin juillet 4.453.800 chômeurs en catégories A, B et C, en progression de 7,9% sur un an. Un record !

Sans parler des plans sociaux annoncés ou en cours d'élaboration tel que Sanofi qui, entre autres, ferme un établissement de R/D à Toulouse, PSA Aulnay avec un risque important de déstabilisation des entreprises qui sont liées à la filière automobile tels que la Plasturgie, le caoutchouc, le textile et j'en passe ! L'ensemble de ces plans sociaux pourrait mener à la disparition de plus de 50.000 emplois dans les prochains mois.

Veut-on une France sans industrie ?

Quels métiers embaucheront demain ? Hors des emplois aidés, les jeunes non diplômés n'ont-ils aucun avenir ? Le Gouvernement vient de lancer officiellement ses « contrats d'avenir », emplois aidés sur le secteur non marchand. Dans le même temps, les jeunes qui ont la chance de pouvoir suivre des études doivent effectuer des choix d'orientation cruciaux ce qui, dans la crise, peut être angoissant. Les moins jeunes qui veulent se reconvertir, ou tout simplement évoluer, doivent prendre les bonnes décisions. La CFTC sera à leur côté.

La Fédération CFTC-CMTE a profité de la grande Conférence sociale de juillet pour tirer la sonnette d'alarme auprès de messieurs les représentants et dirigeants de l'État sur la désindustrialisation de notre pays, la protection sociale, l'augmentation des impôts, du coup de la vie, de l'énergie, l'alimentaire, des carburants qui favorisent la précarité des ménages et de l'ensemble des travailleurs et citoyens que nous sommes.

Restons mobilisés ! Il est plus que jamais temps de nous serrer les coudes afin de faire front à ce dérèglement social et sociétal , faire connaître les valeurs de notre organisation syndicale CFTC, continuer à être force de proposition, afin d'éviter à notre pays de se retrouver dans la situation des travailleurs Grecs ou Espagnols dans une grande précarité sans aucune solution.

Du 28 novembre au 12 décembre 2012 auront lieu les élections dans les TPE, n'hésitez pas, faites du lobbying pour la CFTC autour de vous, dans les commerces, chez les artisans, les apprentis etc., nous pourront les aider au quotidien.

Bonne reprise et bon courage pour cette rentrée sociale

Francis OROSCO
Président fédéral

sommaire

- ÉDITO - p. 3
- Actualités sociales - p. 4 à 11
  - Accord indemnisation chômage partiel
  - Colloque santé et travail
  - Responsabilité sociale et environnementale
  - Synthèse du plan automobile
  - Conférence sociale
- Le Billet d'humeur - p.12
- Des chiffres et des Dettes - p.13
- L'avis des nôtres - p.14
  - Le POUR ou CONTRE
  - Le témoignage d'une mère
- L'avis des autres - p.15
- Europe international - p.17 à 19
  - Les mineurs espagnols
  - Création Industriall Global Union
  - Solidarité mondiale et victoire
  - Journée d'action
- Le Dossier du mois - p. 20-21
  - Les élections TPE
- Les Infos Utiles - p. 22
  - La rupture conventionnelle
- La vie du mouvement - p. 23 à 26
  - Rencontre des cristalliers à Baccarat
  - GDF SUEZ Énergie France, objectif 2013
  - Séminaire IEG à Nantes
  - Les AG
  - Hommage à Alain RUFFIE

La CFTC CMTE sur Twitter cftccmte

La comète

Organe Bimestriel de la Fédération CFTC
CHIMIE-MINES-TEXTILE-ENERGIE
128, Avenue Jean Jaurès - 93500 PANTIN
contact@cftc-cmte.fr

Directeur de la Publication : Francis OROSCO
Rédaction Administration : Martine ULTSCH
49, Rue Nicolas Colson - BP 70074
57803 FREYMING-MERLEBACH
03 87 04 49 85 - FAX : 03 87 04 55 73
lacometecmte@laposte.net
www.syndicat-cftc-cmte.fr

C.P.P.A.P : 0216 S 05940
I.S.S.N. : 1624-9372

Prix au numéro : 1 €
Abonnement annuel : 6 €
de soutien : 15 €

Dépôt légal :
3ème trimestre 2012

Imprimerie Sarregueminoise

Chemin des Tuileries - Route de Nancy
BP 20004 - 57211 SARREGUEMINES Cedex
03 87 98 07 37

Négociations !

Signature de l'accord

sur l'indemnisation du chômage partiel

La CFTC de la branche chimie a pris la décision de signer l'accord sur l'indemnisation du chômage partiel dans les industries chimiques.

La délégation patronale a proposé aux organisations syndicales la reconduction pure et simple du précédent accord, que la CFTC avait d'ailleurs signé le 10 septembre 2009.

La CFTC a attiré l'attention des participants à cette réunion sur la parution d'un décret le 9 mars 2012, qui supprime la demande d'indemnisation que devait solliciter l'employeur auprès du préfet préalablement à la mise de ses salariés au chômage partiel.

Les employeurs adresseront désormais leurs demandes d'allocation spécifique après la mise au chômage partiel.

Pour la CFTC, cette procédure pouvait s'avérer dangereuse pour les salariés mis au chômage partiel en cas de refus de l'administration.

La CFTC a donc demandé et obtenu l'insertion dans le nouveau texte de la phrase suivante :

« *L'absence de droit au bénéfice de l'allocation d'aide publique conduit au maintien de la rémunération* »

Dispositions essentielles maintenues dans le nouveau texte :

- Les indemnités versées ne sauraient être inférieures à 80% de la rémunération mensuelle brute, correspondant à l'horaire normal de travail de l'intéressé.
- Le calcul de la durée et de l'indemnité de congés payés ne sera pas affecté par les périodes de chômage partiel.
- Les accords d'entreprise, d'établissement ou de groupe ne pourront déroger aux dispositions du présent accord que dans un sens plus favorable au salarié.

Le présent accord est entré en vigueur le 1er juillet 2012

Il expirera le 30 juin 2015.

Pour la délégation CFTC
Christian LYSCENCZUK

Colloque

Santé et Travail

Karima DELLI, députée au Parlement européen, a organisé à la Maison de l'Europe à Paris un passionnant colloque sur le travail intitulé «Pour ne pas perdre sa vie à la gagner !», avec le soutien notamment de la revue «Santé & Travail».

Ne pas perdre sa vie à la gagner !

Les interventions d'une grande qualité étaient réalisées par des universitaires, sociologues, juristes, ergonomes… qui étudient depuis plusieurs années les évolutions du monde du travail et la dégradation des conditions de travail.

Ainsi les 20 dernières années sont caractérisées par des gains de productivité dus essentiellement à la généralisation du flux tendu à main d'œuvre réduite qui déshumanise les relations au travail, les ordres venant davantage du processus et des prescriptions que des « chefs » qui se consacrent surtout aux tâches administratives et au suivi des indicateurs. Les salariés sont évalués tant sur leurs qualifications que sur leur comportement qui doit être loyal et normé.

L'atteinte des objectifs, souvent au détriment de la qualité, est sacralisée avec davantage de pressions des collègues que des chefs. D'où un mal-être au travail que le professeur Jean-Pierre DURAND préfère qualifier de troubles sociaux psychiques plutôt que de risques psychosociaux, car c'est l'organisation du travail qui crée le trouble et non la prétendue fragilité des individus. La lutte contre les RPS consiste d'ailleurs souvent à un repérage des « fragiles » et à leur accompagnement très médicalisé, par opposition aux « bons », aux « performants » qui seraient les seuls à avoir une vraie place dans la société.

Par ailleurs, on assiste fréquemment à un simulacre du travail, avec un travail « officiel » qui se conforme à la règle édictée par une direction déconnectée des réalités, et un travail « réel », obscur, non reconnu mais efficace que le salarié consciencieux effectue presqu'en cachette.

Les intervenants étaient tous d'accord sur le fait que le travail tendait de plus en plus à perdre son sens car, comme l'a dit le professeur Dominique LHUILIER « *Travailler c'est marquer de son empreinte le cours des choses et de l'histoire* ».

Le professeur Serge VOLKOFF a rappelé les 3 grandes catégories de pénibilité :

- L'exposition tout au long de la vie à des produits toxiques, de gros efforts physiques ou au travail de nuit sans forcément des douleurs,
- Pénibilité liée à l'état de santé de la personne qui est plus ou moins en forme à un moment donné, qui vieillit…,
- Pénibilité réelle, ressentie, qui fait mal au corps par la nature même des gestes.

Il considère que les pouvoirs publics et les patrons ont tendance à mélanger ces 3 catégories et à mal les traiter.

D'autres thèmes ont été traités comme le harcèlement sexuel, l'absence de démocratie au travail, la sous utilisation par les syndicats des comités d'entreprise et des CHSCT en matière d'organisation du travail, le manque de formation de beaucoup de délégués syndicaux, la sous-traitance dans le nucléaire (où les salariés sont traités de façon éhontée par EDF), le nombre insuffisant d'inspecteurs du travail…

En conclusion, François DESRIAUX, rédacteur en chef de la revue Santé & travail, a appelé à une réflexion davantage sur le travail que sur le chômage et l'emploi.

Le rôle des syndicats
Agir davantage sur le terrain !

Il a invité les syndicalistes, nombreux dans la salle, à se consacrer davantage au terrain, et les grandes confédérations syndicales à réfléchir à leur rôle et à de nouveaux modes de fonctionnement et d'action.

Karima DELLI a remercié les participants et indiqué qu'elle comptait organiser d'autres colloques sur le travail, sujet dont elle est en charge au parlement européen.

Gérard CHEVALLIER

Vous avez dit R.S.E. ?

Non, Il ne s'agit pas d'une nouvelle contribution imaginée dans le contexte d'une interminable crise à tous les étages de notre société, mais tout simplement de la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises, ni plus, ni moins !

Un petit retour en arrière

Dans les années 90, les grandes entreprises soucieuses de soigner leur image et par contre coup de booster leur valorisation ont orienté leur communication sur le concept « d'entreprise citoyenne ».

Inspirées par l'économie sociale, les entreprises ont imaginé une démarche d'évaluation prenant en compte d'autres critères que financiers :

- Environnementaux, Démocratiques, Humains, Ethiques …

Les entreprises étant différentes à la fois par la taille et par la nature de leur activité, sous l'égide du CJDES (1) pas moins de 450 indicateurs ont été répertoriés … De quoi renseigner allégrement la grille des 15 critères constitutifs du bilan sociétal (2).

La finalité de cette démarche globale d'évaluation entrepreneuriale est avant tout d'améliorer les pratiques (managériales, commerciales, marketing …) au regard de l'évaluation périodique de chacun des critères retenus.

La limite de cette démarche réside dans la « fiabilité » des résultats basés pour la plupart sur des questionnaires dont il faut assurer à la fois régularité et transparence ; on sait ce qu'il en est des agences de notation dans ce domaine ….

Quoiqu'il en soit, c'est bien dans la contribution et l'implication de chacun (dirigeants, représentants syndicaux, salariés, partenaires …) que cette démarche évoluera à condition, et comme souvent dans l'hexagone, que le législateur impulse la démarche non pas pour satisfaire tel ou tel lobby, mais bien pour servir l'intérêt général de la collectivité.

Encore un chantier en perspective pour nos militants, mais comme chacun sait, dans le domaine socio-économique il ne faut jamais relâcher notre vigilance mise à l'épreuve par la dite mondialisation du domaine.

1. Centre des Jeunes Dirigeants et des acteurs de l'Economie Sociale.
2. A ne pas confondre avec le Bilan Social dont la publication annuelle est obligatoire (décret du 8 décembre 1977) pour les établissements de plus de 300 personnes.

Gilbert CAMPAGNA

Synthèse du plan automobile
présentée par le Gouvernement le 25 juillet 2012

Suite à l'annonce de la vaste restructuration du groupe PSA, la Fédération CFTC CMTE a mis en alerte l'ensemble des représentants des filières Plasturgie, Caoutchouc, Verre et Textile, afin de faire un point rapide sur les répercussions dans les entreprises de cette restructuration. La Fédération CMTE a participé le 25 juillet, à la demande de Franck DON, DSC CFTC PSA, et de ses équipes à une grande manifestation contre ce plan. Un travail de synthèse a été élaboré par Anthony RATIER, conseillé technique confédéral. Nous le publions ci-après.

Préambule

Le plan de soutien à la filière automobile présenté par Arnaud Montebourg et Michel Sapin en Conseil des Ministres du 25 juillet était plus qu'attendu en raison de l'actualité sociale chez PSA. Le premier constructeur du pays a été contraint le jour même d'annoncer de nouvelles économies pour endiguer ses pertes et en proie à une manifestation de syndicalistes en bas de son siège social de Paris. Ce plan comporte plusieurs leviers, afin d'assister à la renaissance de l'automobile française.

Les propositions

- La grande mesure de ce plan, très attendu depuis que PSA a présenté le 12 juillet une vaste restructuration de ses activités en France face à la chute des ventes de voitures en Europe, est le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique qui passera de 5.000 à 7.000 euros et de 2.000 à 4.000 euros pour une voiture hybride. Ce bonus, qui sera conditionné au maintien des prix de ventes par les constructeurs, coûtera 490 millions d'euros en grande partie compensés, selon le ministre, par la mise en place de malus financiers à partir de 2013 pour les véhicules les plus polluants. Il y aura aussi un accroissement des bonus pour les véhicules thermiques les moins polluants.

- La préservation de l'emploi via un dialogue social exemplaire, afin de mieux accompagner les salariés en cas de difficultés (FNE, activité partielle, plan de formation) et de mettre en place une véritable logique de sécurisation des parcours professionnels, l'emphase sera mise sur l'embauche des jeunes. Le dialogue social sur l'évolution des effectifs à moyen terme devra s'inspirer des meilleures pratiques de gestion prévisionnelle des effectifs et s'appuiera notamment sur les prévisions de production et les intentions d'affectation des véhicules, dans un souci de transparence (un peu comme l'Allemagne en somme).

- La commande publique sera mise à contribution avec l'achat par l'Etat de 25 % de nouveaux véhicules électriques ou hybrides et l'accélération de l'implantation de bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ;

- Le soutien aux acteurs de la filière automobile et spécifiquement les PME avec une somme de 600 millions d'euros, soit 150 millions via Oseo, afin que celles-ci puissent avoir de la trésorerie (et 100 millions de prêt via Oseo qui générera un effet levier de 300 millions auprès des banques pour investir et moderniser la filière), 120 millions d'aides à la réindustrialisation, 50 millions de subventions (actions à la performance).

- Le soutien à la recherche et à l'innovation avec la pérennisation du Crédit Impôt Recherche (CIR) rendu mieux accessible aux PME et la réorientation des 350 millions d'euros du programme « investissements d'avenir » afin de financer les priorités de la filière en matière de recherche et développement. Ce soutien à l'innovation sera conditionné aux efforts des constructeurs et équipementiers pour maintenir en France des équipes de R&D.

- La promotion pour l'industrie de la démarche de déconstruction automobile et de recyclage génératrice d'emplois.

- La mise sous surveillance de l'accord de libre échange UE-Corée. Le gouvernement dénonce des «actes de concurrence déloyale» des constructeurs sud-coréens, qui ont augmenté leur part de marché en Europe depuis la signature en octobre 2010 d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne. La Corée du Sud a vu ainsi ses exportations portées à 400 000 véhicules de juillet 2011 à mai 2012. Un bond de 40% en un an tandis que les voitures européennes ont très peu pénétré le marché coréen. Un accord du même type avec le Japon est d'ailleurs à l'étude par la Commission européenne. Le plan plaide ainsi pour un véritable juste-échange dans le commerce international (proposition portée par la CFTC lors de la Conférence sociale).

- Faire émerger des entreprises stratégiques par une solidarité accrue entre les entreprises de la filière avec une exemplarité entre les donneurs d'ordre (constructeurs, équipementiers) et les sous-traitants (logique de filière et de stratégie, c'est aussi une proposition de longue date de la CFTC).

Conclusion

L'accueil de ce plan de soutien à la filière automobile est plutôt mitigé. Certains à droite auraient préféré que l'on mette l'accent sur la compétitivité et le coût du travail (ce qui est l'objet de la mission de Louis Gallois), d'autres penchaient plus pour une nationalisation partielle des constructeurs français de l'automobile en difficulté à la manière du gouvernement américain d'Obama avec General Motors en 2008. Enfin, il est essentiel de noter qu'il n'y a pas de mesure d'urgence quant à l'avenir des sites de PSA d'Aulnay et de Rennes, l'expert du gouvernement, Emmanuel Sartorius, recevant les syndicats la veille du plan pour des conclusions attendues le 31 juillet.

Michel Sapin, le ministre du Travail, a, par ailleurs, annoncé le lancement mi-septembre d'une négociation des branches de la filière auto sur «l'adaptation de l'outil automobile en France», afin de produire la voiture «verte et populaire». Enfin, et c'est lié à l'actualité sociale de PSA, le gouvernement et les députés socialistes travaillent sur un texte de loi à la rentrée visant à empêcher la délocalisation de sites encore rentables.

Conférence sociale :
«une feuille de route» chargée pour les prochains mois

À la clôture de la grande Conférence sociale des 9 et 10 juillet, le Premier ministre a présenté la future « feuille de route sociale » des partenaires sociaux et du gouvernement pour les 18 prochains mois. Parmi les nombreux chantiers qui doivent être lancés dès la rentrée, l'emploi reste la priorité, avec le lancement d'une négociation sur les contrats de génération et la présentation cet automne d'un projet de loi sur les emplois d'avenir.

Après deux jours de débats dans le cadre de sept tables rondes thématiques et la présentation par les participants de la synthèse de leurs travaux, le Premier ministre a prononcé, le 10 juillet, le discours de clôture de la grande conférence sociale. L'occasion pour lui de dresser le calendrier des négociations, concertations et réformes qui doivent être menées à court et moyen termes par le gouvernement et les partenaires sociaux. « Nous ne décidons pas du contenu des réformes, mais seulement des objectifs et du calendrier », a précisé Jean-Marc Ayrault, insistant sur la volonté du gouvernement de «redonner toute sa place au dialogue social». Voici les chantiers de réforme en matière de dialogue social, emploi, formation, égalité professionnelle et salaires.

Rappel des tables rondes

- Table ronde n°1 animée par Michel Sapin : « Développer l'emploi, et en priorité l'emploi des jeunes » - Facilitatrice : Catherine Barbaroux
- Table ronde n°2 animée par Thierry Repentin : « Développer les compétences et la formation tout au long de la vie » - Facilitateur : Vincent Merle
- Table ronde n° 3 animée par Pierre Moscovici et Benoît Hamon : « Assurer des systèmes de rémunérations justes et efficaces » - Facilitateur : Jean-Philippe Cotis
- Table ronde n°4 animée par Najat Vallaud-Belkacem : « atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail » - Facilitatrice : Muriel Pénicaud
- Table ronde n°5 animée par Arnaud Montebourg : « Réunir les conditions du redressement productif » - Facilitateur : Louis Gallois
- Table ronde n°6 animée par Marisol Touraine : « Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale » - Facilitateur : Jean-Baptiste de Foucauld
- Table ronde n°7 animée par Marylise Lebranchu « Moderniser l'action publique avec ses agents » - Facilitateur : Bernard Pêcheur

Renforcer le dialogue social

Le Premier ministre confirme que le dialogue social sera inscrit dans la Constitution au terme d'une large concertation, afin « d'accroître la reconnaissance des partenaires sociaux et de la démocratie sociale, et non de définir un domaine qui leur serait réservé ». Jean-Marc Ayrault considère que le dialogue social est essentiel et « a besoin d'évoluer pour gagner en force ». Or, il estime que la force du dialogue social, « c'est aussi celle que les partenaires sociaux se donnent eux-mêmes par leur capacité à négocier.

Pour cela, leur légitimité doit être claire et renforcée par des règles de représentativité bien établies ». C'est pourquoi au 2e semestre 2013 un bilan de la réforme de la représentativité syndicale sera établi pour voir si des ajustements sont nécessaires.

S'agissant de la représentativité patronale, le Premier ministre s'est dit satisfait de la décision des organisations représentatives d'employeurs de se saisir du sujet et de faire des propositions en la matière.

« La force du dialogue social repose sur la transparence, à commencer par celle des financements », a poursuivi Jean-Marc Ayrault, qui a annoncé que des dispositions législatives sur la transparence financière des CE seraient adoptées début 2013.

Il souhaite par ailleurs que la négociation interprofessionnelle sur les IRP aboutisse avant la fin 2012. Il souhaite en particulier que « les salariés soient présents là où l'avenir de leur entreprise se décide » et qu'ils soient mieux informés de sa situation.

La question de leur présence au conseil d'administration est posée, ainsi que celle du dialogue social territorial. Le chef du gouvernement souhaite aussi qu'une négociation s'ouvre sur la reconnaissance des parcours militants et de l'expérience acquise dans l'exercice des mandats interprofessionnels.

Par ailleurs, il a annoncé que, avant la fin de l'année 2012, un groupe de travail serait mis en place sur la rationalisation des négociations obligatoires, afin de rendre plus lisible le champ des négociations obligatoires et des sanctions qui y sont liées.

L'emploi comme priorité

« La table ronde sur l'emploi a permis d'identifier des chantiers prioritaires ambitieux, susceptibles de développer et sécuriser l'emploi dans ce contexte économique difficile », a déclaré Jean-Marc Ayrault.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes peu qualifiés, le gouvernement conduira, au cours de l'été, une consultation des partenaires sociaux et des acteurs territoriaux sur la mise en œuvre des emplois d'avenir.

Le gouvernement français s'est engagé le mercredi 29 Août dans une «bataille pour l'emploi» qu'il espère décisive dans la reconquête d'une opinion impatiente et inquiète.

Avec les «emplois d'avenir», contrats aidés pour jeunes sans qualification, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault en place depuis trois mois et demi lance ce qu'il considère comme une offensive majeure en accélérant le tempo. Le texte sera examiné en début de session parlementaire, que l'exécutif a décidé d'avancer au 10 septembre au lieu du 24, comme pourtant annoncé mi août.

L'objectif des emplois d'avenir est de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification aux jeunes peu ou pas qualifiés qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle.

Les jeunes sans diplôme de 16 à 25 ans en seront les premiers bénéficiaires, en particulier dans les zones urbaines ou rurales les plus marquées par le chômage. D'autres jeunes en difficulté d'insertion, ayant poursuivi leurs études jusqu'à un premier niveau de qualification (CAP-BEP) ou jusqu'au Baccalauréat dans certaines zones particulièrement difficiles, pourront également accéder à ces emplois. Ils seront principalement créés par des employeurs du secteur non marchand dans des activités ayant une utilité sociale avérée et susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables (filières vertes et numériques, secteurs social et médico-social, aide à la personne, animation et loisirs, tourisme,…). En outre, certains emplois d'avenir (emplois d'avenir professeur) permettront d'accompagner des étudiants boursiers qui souhaitent poursuivre leurs études et se destiner aux métiers de l'enseignement.

100 000 emplois d'avenir seront créés en 2013, chiffre porté à 150 000 en 2014. Dès 2013, l'Etat s'engage à hauteur de 2,3 milliards d'euros pour financer ces emplois. 75 % du montant brut de la rémunération du jeune seront pris en charge pendant une durée de 3 ans. L'emploi d'avenir sera pour l'essentiel à temps plein, en CDI ou en CDD de 3 ans (ou 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans).

L'emploi d'avenir offre les conditions d'une première expérience professionnelle réussie. Il pourra aboutir à une pérennisation dans l'emploi créé, à l'acquisition de compétences donnant au jeune des perspectives nouvelles dans une activité d'avenir, ou à la reprise d'une formation, en alternance le plus souvent, en lien avec la motivation trouvée pour un métier. Ce parcours de réussite reposera sur un fort engagement des employeurs (tutorat, formation…), et un accompagnement renforcé assuré principalement par les missions locales.

Quant au contrat de génération, qui vise autant à favoriser l'emploi des jeunes qu'à maintenir les seniors dans l'emploi, le gouvernement invitera les partenaires sociaux à négocier au niveau national interprofessionnel sur ses modalités d'ici la fin de l'année. Les partenaires sociaux doivent par ailleurs engager, au premier semestre 2013, une négociation interprofessionnelle sur l'amélioration de l'accès à l'emploi et à la formation des travailleurs handicapés. Les résultats de leurs travaux pourraient conduire à renforcer les sanctions applicables aux entreprises ne respectant pas leurs obligations en la matière. Afin de répondre dans l'urgence à la situation globale de l'emploi, le chef du gouvernement souhaite améliorer le dispositif de chômage partiel dès la rentrée 2012. Ensuite, il invitera les partenaires sociaux, sur la base d'un document d'orientation transmis en septembre prochain, à négocier, avant la fin du premier trimestre 2013, sur les conditions d'une meilleure sécurisation de l'emploi. « La négociation compétitivité-emploi, mal engagée, n'est plus à l'ordre du jour », a précisé le Premier ministre, qui propose plutôt d'avancer sur deux fronts :

- lutter contre la précarité de l'emploi, en renchérissant le recours aux CDD, à l'intérim et au temps partiel subi ;
- trouver les moyens d'accompagner les mutations économiques. Il s'agit de trouver des leviers efficaces pour maintenir les salariés en emploi en cas de difficultés conjoncturelles et d'améliorer et sécuriser les procédures de licenciements collectifs lorsqu'ils sont envisagés. Mais il faut aussi encadrer les licenciements abusifs et, en cas de projet de fermeture de site, créer une obligation de recherche de repreneur. Pour tenir compte des évolutions induites par cette négociation, les partenaires sociaux pourraient anticiper la renégociation de la convention d'assurance chômage.

En outre, une évaluation des aides publiques aux entreprises sera réalisée pour juger de leur pertinence. Enfin, la Commission nationale de lutte contre le travail illégal sera réunie au début de l'automne, afin de faire le point sur les politiques en la matière.

Former pour sécuriser les parcours professionnels

Le Premier ministre a expliqué que les acteurs réunis à la table ronde sur « le développement des compétences et la formation tout au long de la vie » ont tous estimé qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer une nouvelle grande réforme de la formation professionnelle, mais qu'il fallait construire des actions concrètes à déployer sur les territoires. État, régions et partenaires sociaux sont donc résolus à se mobiliser autour d'un plan d'action en trois volets :

- diminuer le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail sans qualification, en luttant contre le décrochage scolaire et en levant les obstacles à l'emploi lors de leur formation ;
- accompagner les salariés dans les entreprises menacées par les mutations économiques, l'objectif étant de les former plutôt que les licencier et de préparer leur reconversion pour éviter leur licenciement ;
- renforcer la formation des demandeurs d'emploi par une action coordonnée des régions et de Pôle emploi. Un plan d'urgence sera préparé sans attendre et mis en œuvre au niveau régional « dans les meilleurs délais », en s'appuyant sur la prochaine convention entre l'État et le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) pour la période 2013-2015. Le Premier ministre précise qu'aucun prélèvement public ne sera plus réalisé sur ce fond. Un autre chantier «ambitieux» sur le compte individuel de formation et la portabilité des droits à la formation, sera lancé et conduit par le CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie) dès septembre 2012. La formation, en lien avec la GPEC, pourrait aussi être négociée régulièrement en entreprise, afin d'être traduite dans le plan annuel de formation. Toujours en matière de formation, les partenaires sociaux seront associés à la préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation. Enfin, un bilan du service public de l'orientation sera réalisé à l'automne 2012.

Assurer une juste rémunération du travail

Les participants de la table ronde consacrée aux salaires ont rappelé que le rôle du smic était de préserver le pouvoir d'achat des plus faibles. C'est en ce sens que les règles de revalorisation du smic doivent être redéfinies, afin de mieux intégrer la croissance. Ce projet sera mené par un groupe de travail interministériel en lien avec les partenaires sociaux, et dont les propositions seront débattues dans le cadre de la CNNC (Commission nationale de la négociation collective). Le gouvernement présentera ensuite un projet de texte avant la fin 2012. Par ailleurs, le comité de suivi des négociations salariales de branche sera convoqué à la rentrée pour faire le point sur les branches dont le minimum conventionnel est inférieur au smic. Au besoin, des actions correctrices pourront être programmées, le gouvernement devant présenter un bilan global de la situation en fin d'année. Afin d'assurer à tout salarié une progression au cours de sa carrière, un travail sera aussi mené sur les trajectoires salariales permises par les grilles conventionnelles et sur la situation des branches où la négociation est durablement bloquée. Par ailleurs, une négociation sera lancée en 2013 sur les dispositifs de participation et d'épargne salariale en vue d'en simplifier l'économie générale et d'en favoriser l'accès aux PME. Quant à la prime « dividendes » elle sera supprimée, a annoncé Jean-Marc Ayrault. Enfin, le gouvernement présentera, avant la fin 2012, un projet de loi visant à empêcher la pratique de rémunérations abusives et à permettre la participation de représentants des salariés au comité de rémunération.

L'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail

Comme l'ont noté les participants de la table ronde sur «l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail», l'arsenal législatif, déjà ancien, a été maintes fois enrichi, mais sans recevoir une application effective. Aussi le Premier ministre ne prévoit-il pas de nouvelle loi, mais seulement de faire appliquer les textes existants en faisant de l'égalité professionnelle « une priorité pour l'ensemble des acteurs ». Des plans d'action régionaux seront définis d'ici la fin 2012. Le décret d'application de l'article de la loi « retraite » prévoyant une pénalité pour les employeurs non couverts par un accord sur l'égalité professionnelle sera adapté après consultation du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle. Au-delà, le Premier ministre rappelle que les partenaires sociaux ont décidé de lancer en septembre leur négociation sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail, qui doit aboutir avant la fin du premier trimestre 2013. Cette négociation doit aborder l'articulation des temps professionnels et des temps familiaux et prendre en compte la parentalité dans l'entreprise. Le Premier ministre invite les négociateurs à se saisir dans le même temps de la problématique des congés familiaux et de la question du temps partiel comme facteur de précarité. Au terme de cette négociation, l'État définira avec les partenaires sociaux les mesures législatives et réglementaires nécessaires. Par ailleurs, la négociation sur les IRP sera l'occasion d'aborder la question de la place des femmes dans les instances représentatives. Autre chantier à lancer, l'État et les partenaires sociaux développeront des actions de sensibilisation auprès des entreprises en matière de promotion des femmes sur des postes de comités exécutifs et engageront une réflexion sur la RSE et la notation sociale. Enfin, le gouvernement proposera aux partenaires sociaux des groupes de travail pour faire évoluer la gouvernance en matière de santé au travail et définir les actions prioritaires à mettre en œuvre dans les branches et les territoires.

Vers la création d'une instance du dialogue social

Afin de perpétuer l'esprit qui a guidé les travaux de la grande conférence sociale au sein d'une instance permanente, **le Premier ministre a annoncé la création d'un « conseil » ou d'un «commissariat du dialogue social et de la prospective»**. Ses travaux compléteront ceux du grand rendez-vous social annuel annoncé par le Président de la République. Ce lieu de dialogue et d'expertise, ouvert à l'ensemble des acteurs sociaux, sera mis en place sur le modèle de l'ancien commissariat général au plan, anciennement chargé de définir la planification économique de la France.

La CFTC se satisfait de la mise en place d'un lieu permanent de dialogue, d'expertise et de prospective ouvert à l'ensemble des acteurs sociaux (revendication CFTC depuis quelques années).

Les moyens proposés pour relancer l'industrie

Concernant le redressement productif de la France, le Premier ministre considère que l'industrie française recule et qu'il est nécessaire de jouer sur tous les leviers pour assurer sa compétitivité. À cet effet, il a réaffirmé le rôle de la Conférence nationale de l'industrie, qui devait se réunir le 11 juillet. Entre autres pistes, il estime le soutien à l'innovation et à la recherche technologique prioritaire, le ciblage du Crédit d'Impôt Recherche devant être affiné pour qu'il soit plus efficace et plus accessible aux PME et ETI. La Banque publique d'investissement doit aussi répondre au défi du financement des entreprises. Par ailleurs, « nos entreprises doivent apprendre à jouer collectif », et les rapports entre donneurs d'ordre et sous-traitants doivent être améliorés. Enfin, Jean-Marc Ayrault a précisé qu'une mission sur la compétitivité des entreprises avait été confiée à Louis Gallois pour préparer la mise en œuvre d'actions concrètes d'ici la fin de l'année.

La table-ronde Redressement Productif présidée par Arnaud Montebourg a permis de dégager un diagnostic partagé dans un esprit d'écoute et de dialogue mutuel, un large consensus a été trouvé sur la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI). **Quelle place prendra cette CNI au sein du futur Commissariat au dialogue social et à la prospective inspiré du Comité Permanent du dialogue social de la CFTC ?** Le rôle de l'Etat stratège a été évoqué (sauf pour le Medef).

La question énergétique a été aussi l'objet de fortes convergences, le prix de l'énergie est l'un de nos meilleurs atouts pour la compétitivité de nos entreprises et les partenaires sociaux se sont montrés vigilants quant aux impacts de la loi Nome ou à la fin des concessions dans le domaine hydroélectrique (spécifiquement la CFTC). La question européenne avec la réorientation de notre politique européenne commerciale et de concurrence vers plus de réciprocité (en d'autres termes vers le protectionnisme) a fait consensus, de même que la réorientation du rôle de la BCE car l'introduction en cours d'une régulation plus stricte pour les banques et les assureurs (Bâle 3 et Solvabilité 2) est en train de conduire à un tarissement du crédit pour les entreprises notamment les PME.

Le rôle de la Banque Publique d'investissement (BPI) a été dessiné avec un fonctionnement qui devra être rapide simple et proche ; il a été également affirmé que l'on devrait conserver Oséo. Le retard français en matière de R&D a été acté, le Crédit Impôt Recherche sera mieux orienté vers l'industrie, il faudra une stabilité sur ce dossier. L'amélioration de la relation entre grands groupes donneurs d'ordre et sous-traitants a fait l'objet d'un constat partagé, mais les instruments précis n'ont pas encore été identifiés, il n'en demeure pas moins que le rôle du médiateur de la sous-traitance a été souligné (agence de notation à lui tout seul).

La réorientation de la commande publique a été partagée par l'ensemble de la table-ronde (priorité marchés publics aux entreprises françaises), il y a tout de même le risque de s'attirer les foudres de Bruxelles. **La question de la traçabilité sociale et environnementale comme outil de réveil pédagogique, comme réconciliation entre le producteur et le consommateur et facteur d'une prise de conscience dans nos sociétés a fait consensus entre la CFTC (initiatrice du projet), FO et la CGPME (NDR : Arnaud Montebourg aurait parlé d'une agence de la traçabilité sociale à Joseph Thouvenel)**.La transmission d'entreprises PME/ETI et ses difficultés a été soulevée sans véritable solution à ce problème (pas de proposition concrète du patronat).

Tout n'a pas fait l'objet de consensus dans ce débat, il y a eu quelques points de désaccord comme la compétitivité -coût avec le financement de la protection sociale- Arnaud Montebourg a considéré après une première journée très axée sur ce thème que c'était au Haut Conseil du financement de la protection sociale de se prononcer ; un élargissement de l'assiette aux revenus financiers, une hausse de la CSG, la fiscalité verte et même une taxe sur les supermarchés et les pompes à essence automatiques ont été évoqués en échange d'une baisse du coût du travail. La gouvernance des entreprises et la place des salariés n'a pas fait consensus, des renvois ont été fait sur les négociations IRP en cours. Le gouvernement s'est prononcé pour la place des salariés dans les CA et les Comités de rémunérations. Louis Gallois, le facilitateur, s'est d'ailleurs montré favorable à la place des salariés dans les CA (désaccord avec le Medef, convergence avec la CFTC).

Une grosse délégation CFTC, dont le président de notre fédération CMTE (chef de file sur la table ronde «réunir les conditions du redressement productif»), a largement été force de proposition tout au long de ces deux jours de débat et continuera à s'impliquer dans la totalité des débats.

Source : Liaisons Sociales
Anthony RATIER CFTC

Francis OROSCO
CFTC-CMTE

Le billet d'humeur

MOTS et MAUX de rentrée

En marge de l'université du MEDEF, la Présidente de l'organisation patronale a renoué avec délice au jeu des petites phrases.

Extrait : « *Comment parvenir à l'équilibre de la balance commerciale en refusant d'ouvrir le débat sur le gaz de schiste* » ; «*C'est grâce à des accords type compétitivité emploi que l'automobile allemande a surmonté la crise*» ; «*Fiscaliser le capital au niveau du travail serait néfaste pour l'emploi*».

A ce petit jeu, notons aussi la performance d'un ministre en exercice : «*Dans chaque consommateur il y a un chômeur en puissance*».

L'inventaire est loin d'être exhaustif en cette période de rentrée, mais si ces petites phrases font le bonheur des médias, qui les ressassent en boucle, on peut s'interroger sur leur cible réelle. Le débat démocratique, le dialogue social méritent mieux que cela, même si ce genre de communication à l'emporte-pièce n'est pas une spécificité de notre époque.

Extrait : «*Aide-toi, le Ciel t'aidera*» ; «*Comment gouverner un pays qui a plus de 300 sortes de fromages*» ; «*casse-toi pauvre…*» ; non, là je m'enflamme !...

Le lobbying, l'illusion, les baguettes magiques ne sont pas un mode de gouvernance. Les «*y'a qu'à*» les «*faut qu'on*», les vrais aussi d'ailleurs… participent au débat comme le mercurochrome participe à la cicatrisation du trou de la sécu.

Enfin, je ne peux finir ce billet sans citer Momo* : «*quand on entend ce que qu'on entend et pis qu'on voit ce qu'on voit, on a raison de penser ce qu'on pense*». Sacré Momo. La sagesse populaire personnifiée.

Allez, bonne rentrée à tous

**Momo : Maurice, propriétaire du Café du Commerce.*

Olivier PAULET

La Fédération CFTC-CMTE, soucieuse depuis de nombreuses années de la situation des personnes dépendantes, veut poursuivre la réflexion sur ce thème majeur de société.

Les solutions susceptibles d'améliorer les conditions de vie des dépendants et de leurs «aidants» sont nombreuses mais ne bénéficient pas d'une étude de fond actualisée et adaptable aux multiples situations rencontrées.

Chacun a des idées et des propositions à formuler, mais ne trouve peut-être pas l'occasion de les exprimer librement.

Le groupe de travail mis en place par **la Fédération CMTE attend vos messages et la communication de vos expériences pour en extraire des idées fortes susceptibles d'être traduites en propositions concrètes pour préserver le bien-être et la dignité des personnes concernées**.

Vos mails sont à adresser à contact@cftc-cmte.fr

Bon courage et à vos claviers, d'avance merci pour votre contribution, **les dépendants ont besoin de vous**.

Des chiffres... ... et des dettes

Les changements de juillet-août...

Le mois de juillet démarre traditionnellement avec son cortège d'augmentations de prix ou de relèvements tarifaires ainsi que de nombreux décrets ou réglementations...

Hausse du Smic à 2%

Le coup de pouce au Smic promis par François Hollande sera limité à 2%, ce qui représente une somme de 21,50 euros net par mois. A partir du 1er juillet 2012, le Smic horaire sera porté à 9,40 euros brut, soit 1425,67 euros mensuels pour 35 heures hebdomadaires. En réalité, le vrai coup de pouce est de 0,6% car il faut déduire l'inflation de 1,4% depuis la dernière revalorisation, le 1er janvier 2012.

Revalorisation de 2% de l'allocation chômage

L'allocation chômage passe à 28,21 euros par jour. Cette revalorisation de 2% est légèrement supérieure au taux d'inflation de 1,9% pendant la période de référence entre mai 2011 et mai 2012.

Ethylotest obligatoire

Sécurité routière oblige, chaque automobiliste conduisant sur les routes françaises doit être muni d'un éthylotest à compter du 1er juillet 2012. Tout contrevenant sera puni d'une amende de 11 euros à partir du mois de novembre.

Radar

les étrangers flashés en France paieront

Tout automobiliste belge flashé par un radar automatique sur les routes françaises devra payer une amende dès le week-end du 1er juillet, en vertu d'un accord entre la France et la Belgique. De même, les Français flashés sur les routes belges paieront également.

Médecine du travail

Visite médicale de préreprise

Un petit changement intervient concernant la visite médicale de préreprise. Au 1er juillet 2012, cette consultation ne pourra être organisée que lorsque le salarié concerné justifiera d'un arrêt de travail de plus de trois mois.

Au cours de cet examen, le médecin du travail pourra recommander :

- des aménagements et adaptations du poste de travail ;
- des préconisations de reclassement ;
- des formations professionnelles à organiser en vue de faciliter le reclassement du salarié ou sa réorientation professionnelle.
- Visite médicale de reprise

A compter du 1er juillet 2012, la visite médicale de reprise sera obligatoire après :

- une absence d'au moins 30 jours pour maladie ou accident non professionnel (et non plus 21 jours),
- une absence d'au moins 30 jours pour accident du travail (et non plus 8 jours). Il faut préciser que le médecin du travail doit être informé de tout arrêt de travail d'une durée inférieure à 30 jours pour cause d'accident du travail afin de pouvoir décider éventuellement un nouvel examen médical et, avec l'équipe pluridisciplinaire, de mettre en place des mesures de prévention des risques professionnels.

La visite médicale de reprise reste obligatoire après une absence pour maladie professionnelle et un congé de maternité. En revanche, elle ne sera plus obligatoire en cas d'absences répétées.

Augmentation des tarifs du gaz

La hausse du gaz au vendredi 20 juillet 2012 est de 2% malgré l'avis défavorable du régulateur (Commission de Régulation de l'Energie (CRE)). Elle aurait dû être légalement de 7,3%. Cette hausse de 2% du prix du gaz représente une augmentation annuelle de 24 euros en moyenne pour un client chauffé au gaz.

Le gel des tarifs du gaz au quatrième trimestre 2011 ayant été annulé par le Conseil d'Etat, une facturation rétroactive de 290 millions d'euros touchera les particuliers. Ce rappel sera étalé sur deux ans, jusqu'en juin 2014, et se traduira par un supplément à payer d'environ 38 euros en moyenne par foyer chauffé individuellement au gaz. Ce surcoût sera donc de moins de 2 euros par mois sur cette période pour ne pas impacter le pouvoir d'achat.

D'autre part, la récente annonce de GDF nous fait craindre une nouvelle augmentation possible du gaz de 7% au 1er octobre.

Augmentation des factures d'électricité

Après le gaz, le courant : les tarifs réglementés de l'électricité ont augmenté de 2% à partir du 23 juillet, en vertu d'un arrêté publié la veille au Journal Officiel, et conformément à la décision du gouvernement de limiter les hausses de prix de l'énergie.

Cette hausse de 2% hors taxes s'applique aux tarifs réglementés (dits tarifs Bleu, Jaune et Vert) auxquels particuliers et entreprises peuvent souscrire auprès d'EDF ou de certains fournisseurs locaux historiques. D'après le site internet d'EDF, sur lequel ont été mis à jour les tarifs par catégories d'abonnements, ce relèvement de tarif va se traduire par une augmentation «de 1,7% TTC pour tous les clients résidentiels au tarif Bleu», soit une augmentation moyenne de 0,9 euro par mois toutes taxes comprises.

Le POUR ou CONTRE

Êtes-vous pour ou contre le mariage gay ?

Pour répondre à la question, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : lacometecmte@laposte.net en précisant en objet «le pour ou contre de la Comète n°58».

Les résultats seront publiés dans le prochain numéro.

Les résultats de la question du n°56 : « Êtes-vous pour ou contre un label «Made in France» pour sauver les emplois français ?»

POUR : 98 % CONTRE : 2 %

Martine,

Quelle question ! Il faut défendre l'industrie française. C'est un argument commercial et marketing indéniable, en France et pour nos exportations. Il faut privilégier la qualité «Made in France».

Clémence,

Je suis prête à payer plus cher pour avoir la qualité d'un produit français.

Nous devons soutenir et pérenniser notre production. Ce n'est pas du chauvinisme, mais c'est une question de survie.

Marc,

Le «Made in France» est une reconnaissance du savoir faire français, qui n'est plus à prouver.

Soyons patriotes et comme pour le sport, le patriotisme économique est nécessaire.

Alain,

Je me demande si ce n'est pas un voeu pieux. Est-ce encore possible ?

Made in France, peut-être une illusion !

L'avis des nôtres

Le témoignage d'une mère

Mon intervention porte tout d'abord sur le turnover incessant des jeunes en apprentissage ou en contrat professionnel dans les entreprises, que l'on jette à la fin de leurs missions sans aucun scrupule et sans aucune envie de les embaucher.

Pour ces entreprises, c'est une facilité indéniable qui représente une source de rentabilité. une main d'oeuvre à faible coût non négligeable et très malléable. Pourtant, ces jeunes veulent y croire, rêvent d'embauche, d'avenir, font des projets au cas où ! Ces jeunes sont laissés à l'abandon dans un avenir morose, d'attente et de souffrance n'ayant aucune perspective que celle d'espérer, mais en vain !!!

Ces jeunes entre 18 et 25 ans, sans emploi, ne peuvent prétendre à aucune ressource puisque notre système social ne prévoit rien pour cette tranche d'âge : pas de boulot, pas d'argent, ne pouvant ni se loger, ni manger, ni même se soigner pour certains. Pas de vie digne comme des jeunes de leur âge.

Heureusement, il y a les parents, la famille, voire les amis, pour les uns. Pour les autres c'est la rue, sans espoir de s'en sortir, la souffrance et la descente aux enfers sans identité, sans adresse, rien, le néant !

C'est le parcours de ma fille et de tant d'autres jeunes. Je voulais exprimer ma colère de mère impuissante devant cette injustice en relatant le parcours de ma fille. Après un contrat professionnel en esthétique, elle réussit son examen. Elle n'obtient aucune ouverture ni perspective d'avenir dans cette branche : circuit bouché lui dit-on ! Donc ouverture de ses droits, puis quelques petits boulots. Devant ce désarroi, elle ne baisse pas les bras, elle crée sa micro entreprise. Son courage n'est malheureusement pas récompensé ; trop de charges, pas de salaire digne. Mais voilà, elle travaille pour rien, mais travaille. A vous de juger. N'est-ce pas honteux ! Face à cette situation, je rétorque : «arrête de travailler pour rien !», elle me répond : «j'ai ma dignité, j'ai besoin de travailler pour vivre, voire survivre, être reconnue». Quand elle me dit cela, j'ai mal, très mal. Je me sens impuisssante et ne vois pas d'issue !

Comme n'importe quelle mère, je voulais voir ma fille radieuse, pleine d'espoir, d'envie de vivre, avec des projets plein la tête, la liberté. Je vois de la tristesse dans ses yeux, du désarroi ; pas d'argent, pas d'appartement. Ah, j'oubliais, depuis quelques mois, elle touche le RSA, le sauveur de ces jeunes. Que de tristesse !

Quand on demande à ma fille : «comment faites-vous pour vivre ?», elle répond : «si je n'avais pas ma mère, je serais dans la rue», voilà la dure réalité de cette vie !

En tant que mère célibataire, j'ai toujours galéré pour élever ma fille. J'ai travaillé plus que de raison pour subvenir à ses besoins, lui ai payé des études d'esthétique, qu'elle puisse apprendre un métier et avoir une vie professionnelle épanouie pour vivre normalement. Au lieu de cela, je vois une persévérance sans issue, qu'elle ne mérite pas. Mais elle, elle m'a. Je pense à tous ces jeunes qui eux vivent dans la rue et qui n'ont personne à leur côté et pas grand monde pour parler de cette souffrance, sinon les gens concernés par ce marasme social qui persiste et que nous vivons à travers nos enfants, nous constatons et ensuite !

Corinne LEGRAND

L'avis des autres

Réponse de Michel SAPIN, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, au courrier envoyé par la Fédération CFTC-CMTE, concernant les enjeux politiques et du travail.

« Monsieur le Secrétaire général,

Le Président de la République m'a transmis votre courrier en date du 15 mai 2012 par lequel vous lui faites part de vos réflexions sur les enjeux de la politique du travail et de l'emploi. Je tenais à vous remercier pour ces éléments d'analyse qui ont retenu toute mon attention.

Les priorités que vous évoquez rejoignent pleinement celle du Gouvernement : l'emploi, et en particulier l'emploi des jeunes, le redressement industriel, la formation tout au long de la vie, le pouvoir d'achat, etc.

Vous le savez, sur l'ensemble de ces sujets, le Gouvernement est mobilisé pour apporter, en lien étroit avec les partenaires sociaux, des solutions innovantes qui permettent à la fois de faire face à l'urgence et de préparer l'avenir.

C'est le sens de la démarche engagée lors de la Grande conférence sociale des 9 et 10 juillet dernier, à laquelle votre organisation a pris une part essentielle. Celle-ci a permis au Gouvernement et aux partenaires sociaux d'élaborer ensemble une feuille de route sociale, qui, pour chacun des sujets, fixe une méthode de travail et un calendrier d'action.

Dès à présent, des mesures concrètes sont mises en œuvre : en matière de pouvoir d'achat, le SMIC a été revalorisé par coup de pouce le 1er juillet dernier. Il n'y en avait pas eu depuis 6 ans. Je présenterai au premier Conseil des Ministres de la rentrée le projet de loi sur les emplois et à la formation. Des documents d'orientation seront remis à la rentrée aux partenaires sociaux en vue de l'engagement de négociations interprofessionnelles sur le contrat de génération et la sécurisation de l'emploi.

Vous pouvez compter sur mon engagement pour poursuivre ces actions utiles au redressement du pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Michel SAPIN »

Les propositions de la CFTC bien accueillies par le gouvernement AYRAULT

La lune de miel entre le gouvernement et les partenaires sociaux semble se prolonger. Quatre mois après la formation du cabinet de Jean-Marc AYRAULT, plusieurs responsables syndicaux affirment avoir déjà eu presque autant de rencontres officielles avec l'actuel hôte de matignon qu'avec François FILLON au cours des cinq années précédentes. La CFTC se dit même satisfaite de l'accueil réservé par la nouvelle majorité à ses propositions.

Le 29 mai, une délégation conduite par Philippe LOUIS, Président de la CFTC, et Pascale COTON, la Secrétaire générale, avait été reçue à Matignon par Jean-Marc AYRAULT, entouré de Marisol TOURAINE, Michel SAPIN, Arnaud MONTEBOURG et Marylise LEBRANCHU, respectivement Ministres des Affaires sociales, du Travail, du Redressement productif et de la Fonction publique. «Nous avons rappelé à nos interlocuteurs que nous réclamions depuis des années la création d'un comité permanent du dialogue social», explique Philippe LOUIS. C'était, à ses yeux, un moyen de remettre en route les négociations sociales prévues par la loi Larcher. Ce texte de 2007 stipule en effet que tout projet de loi sur une question d'ordre social doit donner lieu à une négociation entre partenaires sociaux. L'ennui, c'est que des contournements de toutes sortes de cette loi ont le plus souvent empêché que lesdistes négociations se tiennent.

Un peu plus d'un mois après les premières rencontres de Matignon, François HOLLANDE et Jean-Marc AYRAULT ont convoqué une grande conférence sociale au Paris d'Iéna, siège du Conseil économique social et environnemental (CESE). Et le 9 juillet, la CFTC a appris que le gouvernement envisageait de créer un «conseil» au «commissariat du dialogue social et de la prospective». Cette instance pourrait se réunir une fois par semaine, ce qui reviendrait à consacrer un jour par semaine à la négociation entre partenaires sociaux. Ce jour-là, chaque syndicat enverra une délégation à un endroit convenu et de préférence neutre, pour éviter, par exemple, que tout le monde se retrouve au Medef. La CFTC a proposé que ce commissariat se réunisse au Cese où des salles de réunion sont disponibles, ainsi qu'un fonds documentaire. Chaque organisation y a aussi un bureau et un secrétariat.

Fin mai, le syndicat avait aussi réclamé la formalisation d'un contrat social de mandature, sorte de planning de négociations programmées pour les cinq ans à venir. Il a obtenu la «feuille de route sociale» adressée par Matignon dès le lendemain de la conférence des 9 et 10 juillet.

Dernière satisfaction pour la CFTC : le Premier Ministre s'est engagé à revoir la loi de 2008 sur la représentativité qui menaçait l'existence même des petits syndicats.

Source : Capital.fr

Etienne GINGEMBRE

santé – prévoyance – épargne – retraite

Chaque salarié a droit au bénéfice d'une protection sociale performante. Malakoff Médéric le prouve chaque jour aux branches professionnelles qui lui font confiance. Nous leur proposons :

- un accompagnement personnalisé par une équipe dédiée,
- l'appui et la solidité financière du 1er groupe paritaire de protection sociale français,
- la garantie d'un dialogue social réussi.

Votre contact : **Martial VIDET** au 01 56 03 44 61 - mvidet@malakoffmederic.com

malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

Les mineurs espagnols

La marche historique

La marche historique "**Marcha Negra**" des mineurs espagnols, en lutte contre la décision du gouvernement de supprimer des subventions, a pris fin le 11 juillet à Madrid par une manifestation devant le Ministère de l'Industrie avec la présence de centaines de milliers de personnes. La marche vers Madrid et la manifestation, organisées par les syndicats FITAG-UGT et FI-CC.OO. affiliés à IndustriALL Global Union, et bénéficiant du soutien de leurs confédérations respectives, ont donné lieu à une ovation de la foule pour accueillir les centaines de mineurs venus à pied de leurs gisements de houille situés le plus souvent au nord de l'Espagne. Les premiers marcheurs, qui étaient partis le 22 juin, ont traversé de nombreuses agglomérations sur le chemin menant à Madrid, et ont reçu un grand soutien le long des 400 kilomètres de route. Les feux d'artifice, le slogan « Non à la fermeture des mines de charbon » repris sans cesse et les discours enflammés qui ont eu lieu sur la «Plaza de Colón», ont attiré l'attention du monde et ont été largement couverts dans la presse.

IndustriALL Global Union était représentée à la manifestation par son Secrétaire général adjoint, Kemal Özkan, qui a transmis la solidarité des millions de membres présents dans le monde, dont celle de notre Fédération CFTC-CMTE et plus particulièrement notre secteur Mines, pour la marche et la lutte des mineurs. « Ce combat est un symbole qui montre aux gouvernements et aux entreprises multinationales que les mineurs veulent travailler, veulent produire, veulent une économie au service de la population, et non des banques et des financiers », a déclaré Özkan. Les discours des Secrétaires généraux de l'UGT et de CCOO, Cándido Méndez et Ignacio Fernández Toxo, ainsi que d'Antonio Deusa Pedrazo de FITAG-UGT et de Felipe Lopez de FI-CC.OO. ont réchauffé les cœurs, en promettant de poursuivre les manifestations indéfiniment jusqu'à ce que le gouvernement décide de négocier un revirement de sa politique.

La police anti-émeute qui avait été mise en place par le gouvernement avait déjà fait des dégâts dans les communautés minières au cours des dernières semaines. Elle a accueilli hier des manifestants par des tirs de balles en caoutchouc et par une attitude extrêmement agressive. Au moins 76 mineurs et sympathisants ont été blessés dans des échauffourées avec la police. Des mineurs signalent que la police a tiré systématiquement des balles en caoutchouc. La brutalité de la police était telle que des coups de matraque ont atteint une fillette de 11 ans qui a été sérieusement blessée.

Les réductions proposées constituent une rupture de l'accord conclu l'année dernière entre les syndicats et le gouvernement sur une réduction par étapes des subventions sur une période de cinq ans. Le gouvernement de droite de Mariano Rajoy tente maintenant d'imposer une réduction immédiate de 64 % dans le cadre de dures mesures d'austérité qui vont détruire l'industrie, condamner 8.000 mineurs et leurs familles et indirectement 30.000 travailleurs et travailleuses à payer pour la crise financière.

Source : IndustriALL

Gilbert LECHARDEUR
CFTC-CMTE

Juin 2012 Copenhague
création de industriall global union

Nous avons vécu un grand moment de syndicalisme lors de ce congrès. En effet, chacune des trois fédérations syndicales internationales FIOM, ICEM, FITTHC a décidé de se dissoudre afin de créer une organisation mondiale unifiée.

industriall global union

Une fédération mondiale représentant 50 millions de travailleurs où chacune des fédérations a su mettre de côté ses petites querelles, ses petites divergences pour arriver à créer une organisation syndicale ayant aujourd'hui le poids pour peser sur le monde du travail.

Tous les affiliés de ces trois organisations fondatrices seront membres de cette nouvelle entité, soit quelques 50 millions de salariés de par le monde répartis sur 140 pays.

Les délégués ont approuvé l'ensemble des documents de fusion ainsi que les statuts d'**industriall global union**, qui a tenu son premier congrès le 19 juin 2012.

Lors de ce congrès, notons que la CFTC a obtenu deux postes au comité exécutif sur les 50 (titulaire et suppléant) de celui-ci.

Francis OROSCO (Président de la CMTE) et Christian BILLEBAULT (Président du Syndicat CFTC SANOFI) ont obtenu les suffrages des participants, faisant d'eux les nouveaux représentants pour la CFTC au sein de cette structure.

Souhaitons leur bonne chance dans la conduite de leurs travaux.

Les participants CFTC au congrès :

Christian BILLEBAULT

Francis LOBBE

Solidarité mondiale
et VICTOIRE

Nous publions, ci-après, une lettre de remerciements à la Fédération CMTE de la part de Leo GERARD, Ken NEUMANN, Daniel ROY et Marc MALTAIS du Syndicat des Métallos (Québec).

« Le lockout de nos membres que le géant minier Rio Tinto à Alma (Québec) a imposé à nos membres et qui a duré six mois vient de prendre fin. Dans le cadre d'une victoire décisive, les membres de la section locale 9490 ont ratifié en grande majorité une convention qui limite strictement la capacité de l'entreprise à sous-traiter le travail à ses installations. Rio Tinto a été forcée de revenir sur sa demande voulant que les travailleurs futurs soient des sous-traitants non syndiqués qui auraient gagné la moitié des salaires des membres syndiqués et n'auraient bénéficié que de peu d'avantages sociaux.

Nos membres sont fiers de la lutte qu'ils ont menée et ils retournent au travail la tête haute sachant que leur refus d'accepter les demandes brutales de Rio Tinto et leur solidarité inébranlable ont constitué les fondements de cette victoire.

Toutefois, nous ne sommes pas les seuls à avoir mené la lutte et remporté la victoire. Les demandes de Rio Tinto concernant la sous-traitance et l'opposition altruiste de nos membres au nom de leur collectivité et des jeunes travailleurs ont suscité l'intérêt du monde entier. À de nombreuses occasions, nous avons entendu des histoires semblables qui se sont déroulées aux installations de Rio Tinto en Amérique du Nord, en Europe, en Australie et en Afrique. La lutte à Alma est devenue une lutte à l'échelle de la planète contre la désyndicalisation du secteur primaire. Par conséquent, leur victoire est la victoire du mouvement ouvrier tout entier et elle devrait tous nous inspirer.

Cette réussite n'aurait pu se produire sans le soutien des travailleurs et de leurs syndicats partout dans le monde, et la présente lettre vise à remercier tous les syndicats de l'appui qu'ils ont témoigné sous de nombreuses formes – dons, messages de solidarité, hospitalité au cours de notre tournée mondiale et participation au rassemblement à Alma, où 8 000 personnes se sont réunies.

La campagne Hors du podium a mis au jour l'hypocrisie sous-tendant la participation de Rio Tinto aux Jeux olympiques et fait croître les pressions grâce au flux de soutien qu'elle a suscité : 13 000 citoyens et 60 syndicats nationaux dans plus de 30 pays ont écrit à leurs comités olympiques pour protester contre la participation de Rio Tinto. Des syndicats australiens et Unite au Royaume-Unis ont joué un rôle actif en manifestant aux assemblées générales annuelles et en protestant contre la participation de l'entreprise aux Jeux de Londres.

Le Syndicat des Métallos s'engage pleinement à poursuivre la lutte contre Rio Tinto sous la direction d'IndustriALL et du CFMEU de l'Australie, qui coordonnent l'établissement d'un réseau mondial des syndicats de Rio Tinto plus solide. Nous croyons qu'en collaborant tous ensemble nous avons clairement fait savoir, non seulement à Rio Tinto mais à toutes les multinationales, que nous lutterons à l'échelle mondiale et que nous gagnerons. »

Journée d'action
de la Fédération Européenne de l'Industrie
le MARDI 9 OCTOBRE 2012

La Fédération européenne de l'industrie **industriall**, nouvellement formée en mai dernier suite à la fusion de la Fédération européenne de la Chimie, Mines, Energie (EMCEF), de la Métallurgie (FEM) et du Textile (FSE/TCH), en collaboration avec l'ensemble de ses affiliés, a décidé d'organiser une journée d'action et de sensibilisation des travailleurs et des pouvoirs politiques au niveau européen, sur les problématiques de l'industrie de l'emploi etc, **le mardi 9 octobre 2012**.

Suite à nos engagements auprès des instances syndicales européennes, **la Fédération CFTC-CMTE** s'inscrit dans cette journée d'action sur les objectifs préalablement choisis :

- **L'instauration d'un débat européen sur l'industrie** permettant de favoriser la mise en place d'une stratégie européenne pour l'emploi et la croissance.
- **La mise en œuvre de grands projets européens** innovants pour répondre aux enjeux environnementaux en faveur du développement durable et proposer ainsi une autre voie pour la sortie de crise.
- **La revendication d'investissements en faveur d'une politique industrielle européenne d'avenir**, avec des emplois durables, des conditions de travail, de sécurité et de rémunérations décentes.
- La revendication de nouveaux droits pour permettre **la participation des travailleurs aux questions relatives à la stratégie de l'entreprise**, à l'organisation du travail, à l'établissement réel du respect des processus d'informations et de consultations.

Les élections TPE

TPE PARTENAIRES SERVICES UTILES CFTC

DROIT DU TRAVAIL, CONCILIATION

→ Éviter les contentieux lourds pour les salariés comme pour les petites entreprises, en conseillant et en renseignant avant le point de non-retour.

→ Apporter des réponses concrètes sur les contrats, l'organisation du temps de travail, les congés…

FORMATION PROFESSIONNELLE

→ Renseigner sur les dispositifs existants permettant de concilier l'envie de progresser et les contraintes de la petite entreprise.

→ Éclairer sur les droits et devoirs de chacun.

PRÉVENTION DES RISQUES SUR LA SANTÉ

→ Proposer des outils de prévention liés aux risques professionnels.

→ Faire le lien avec les bons organismes pour évaluer les risques et y remédier.

LOGEMENT ALLOCATIONS FAMILIALES

→ Orienter les demandeurs vers les bons organismes.

→ Accompagner pour formuler une demande d'aide personnelle au logement et suivre le dossier.

RETRAITES

→ Aider à connaître l'âge de départ à la retraite.

→ Renseigner sur les dispositifs de retraite anticipée.

ASSURANCE MALADIE, PRÉVOYANCE, HANDICAP

→ Orienter pour des conseils ou des litiges vers l'instance compétente.

→ Aider l'employeur à mettre en place une couverture complémentaire santé ou une couverture prévoyance.

Salariés des petites entreprises
(commerce, bâtiment, services, cabinets libéraux…),
la CFTC met à votre service son réseau d'experts bénévoles !

Syndicat CFTC *La Vie à Défendre*
www.cftc.fr/tpe

La CFTC, votre partenaire social dans les petites entreprises

500 conseillers juridiques, **1 500** représentants dans les organismes (CAF, URSSAF, Assurance maladie, logement…) et **140 000** adhérents.

Trouvez un conseiller près de chez vous. C'est gratuit ! www.cftc.fr/tpe

CFTC Alsace
Tél. : 03 88 99 38 28
unionregionale@cftc-alsace.fr

CFTC Aquitaine
Tél. : 05 56 96 62 53
cftc-ur-aquitaine@wanadoo.fr

CFTC Auvergne
Tél. : 04 73 90 95 02
cftcud63@wanadoo.fr

CFTC Basse Normandie
Tél. : 02 31 83 55 50 / 06 31 38 18 86
cftc.basse.normandie@wanadoo.fr

CFTC Bourgogne
Tél. : 03 80 66 42 95
cftc.bourgogne@wanadoo.fr

CFTC Bretagne
Tél. : 02 99 65 90 60
urcftcbretagne@orange.fr

CFTC Centre
Tél. : 02 38 24 52 44
cftccentre@wanadoo.fr

CFTC Champagne-Ardenne
Tél. : 03 26 88 51 83
andrebellot@wanadoo.fr
ud.cftc.reims@9business.fr

CFTC Franche-Comté
Tél. : 03 81 82 20 03
unionregionale@cftcfranchecomte.fr

CFTC Haute Normandie
Tél. : 02 32 38 66 98
cftcurhn@gmail.com

CFTC Ile-de-France
Tél. : 01 73 30 42 85/86/87
urif@cftc.fr

CFTC Languedoc-Roussillon
Tél. : 04 67 65 71 79 / 06 73 43 71 24
urcftclr@laposte.net

CFTC Limousin
Tél. : 05 55 04 18 82
ud-ur.cftclimousin@numericable.com

CFTC Pays de la Loire
Tél. : 02 40 35 79 59
ur-cftc-paysdeloire@wanadoo.fr

CFTC Lorraine
Tél. : 03 87 36 02 46
cftc.lorraine@orange.fr

CFTC Midi-Pyrénées
Tél. : 05 34 61 33 14
urcftcmipy@neuf.fr

CFTC Nord-Pas-de-Calais
Tél. : 03 20 57 50 44 / 03 20 35 44 41
urcftc59.62@free.fr

CFTC Picardie
Tél. : 03 22 22 33 20
picardie@cftc.fr

CFTC Poitou-Charentes
Tél. : 05 49 88 28 18
poitou-charentes@cftc.fr

CFTC Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse
Tél. : 04 91 49 10 79
urpacac@cftc13.fr

CFTC Rhône-Alpes
Tél. : 04 78 53 18 57
cftc-rhone-alpes@wanadoo.fr

CFTC La Réunion
Tél. : 02 62 20 22 50
cftc-reunion@wanadoo.fr

Du 28 novembre au 12 décembre 2012, exprimez-vous ! Votez !

TPE PARTENAIRES SERVICES UTILES CFTC

La CFTC, syndicat de construction sociale,
est présente tous les jours à vos côtés pour défendre vos intérêts et vous conseiller dans vos démarches.

Une initiative de :

128, avenue Jean Jaurès - 93697 Pantin Cedex - Tél. : 01 73 30 49 00

Syndicat CFTC *La Vie à Défendre*
www.cftc.fr/tpe

Kazzar / Décembre 2011 / Photos : Thinkstock, Fotolia

Rupture conventionnelle

La nouvelle arme pour dégraisser

Dispositif introduit par la loi sur la modernisation du marché du travail du 25 juin 2008.

Article L1237-11 à L1237-16 du code du travail, (JO du 26 juin) l'employeur et le salarié peuvent convenir d'un commun accord des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie.

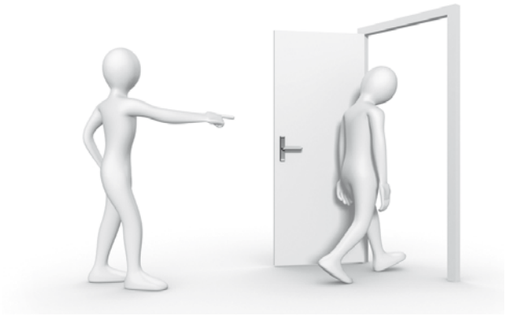

Connaissant un succès croissant, cette forme de «séparation par consentement mutuel» serait source de dérives. Elle permettrait de contourner les PSE en ciblant surtout les seniors et les inter contrats.

Elles représenteraient approximativement un quart des ruptures de contrat de travail et en constante progression.

Sur le papier, cette séparation à l'amiable a, de fait, tout pour plaire. N'étant pas poussé à la démission, le salarié perçoit les allocations de chômage après un délai de carence proportionnel à l'indemnité perçue. Cette dernière ne pouvant être inférieure à l'indemnité légale de licenciement.

De son côté, l'employeur se prémunit d'un éventuel recours en justice.

Au-delà de ces cas individuels, des délégués syndicaux de grandes SSII pointent du doigt un risque de contournement des mesures de licenciements collectifs.

Conscient du phénomène, le Ministère du Travail rappelait d'ailleurs dans une circulaire du 17 mars dernier que les ruptures conventionnelles ne peuvent être conclues en vue **de contourner les garanties en matière de licenciements économiques et collectifs.**

Les ruptures conventionnelles excluent toutes interventions syndicales à l'intérieur de l'entreprise.

Béatrice ORDONNEAU
Paul FIASCHI

Schéma de la rupture conventionnelle

Entretien(s) préalable(s) à celui de la signature (au minimum 1)

↓

Signature de la convention de rupture

↓

Début du délai de rétractation de 15 jours calendaires (lundi au dimanche y compris jours fériés)

↓

Envoi à la DDTE de la Demande d'homologation

↓

Instruction de la demande par la DDTEFP : début du délai d'instruction : 15 jours ouvrables (du lundi au samedi, hors jours fériés)

↓

Fin du délai d'instruction de 15 jours ouvrables : homologation expresse ou implicite

↓

Rupture du contrat + remise des documents de fin de contrat

Rencontre des Amis cristalliers à BACCARAT

Ce samedi 21 avril, s'est tenue à Baccarat, la réunion des amis du verre et du cristal.

Les entreprises représentées étaient BACCARAT, ST-LOUIS, LALIQUE et INTERPANE. Les sujets abordés, communs à toutes ces entreprises, étaient les suivants :

- situation des entreprises
- NAO
- Embauches
- Pénibilité
- Egalité hommes/femmes
- Amiante
- Réunion paritaire

Un point a également été fait sur la situation du secteur Chimie ainsi que sur notre Fédération CFTC-CMTE.

La représentativité dans ces entreprises ne devrait pas être remise en cause. Le travail de nos militants sur le terrain assure la pérennité de la CFTC.

Cette journée s'est terminée par un repas convivial et rendez-vous est donné pour la rentrée.

Jean-Claude NEU

Animateur de branche
Verre à la main

GDF SUEZ Energie France OBJECTIF 2013

Les élections 2013, c'est parti !

Du 2 au 5 avril s'est tenu à Porticcio près d'Ajaccio, le séminaire de l'équipe CFTC de GDF SUEZ Energie France. Un seul point à l'ordre du jour, mettre la section en configuration pour les élections de représentativité de novembre 2013, afin de confirmer et dépasser les résultats de 2010.

Le bilan de la section avec tous les délégués régionaux, à travers les échanges sur les différentes activités, a permis d'homogénéiser les pratiques menées en régions pour optimiser l'organisation de la section.

Grâce à la force de sa cohésion et à sa dynamique, la section, en tirant les conclusions des dernières élections, a élaboré son plan d'action tout en restant en cohérence avec la stratégie déjà bien établie.

Pour Armand LIQUITO et Xavier ANDARELLI, l'objectif premier reste la consolidation et la poursuite de leur développement au sein de GDF SUEZ. Afin de parvenir à atteindre ces nouveaux enjeux, l'équipe doit poursuivre son action.

D'une part, en valorisant sa présence sur le terrain auprès des collaborateurs et d'autre part en poursuivant son développement, notamment dans le domaine de la communication.

C'est en travaillant sur ce dernier point que les délégués régionaux pourront renforcer et stimuler leur proximité avec les agents.

Ce séminaire restera pour chacun un formidable moment de convivialité riche en échanges. Il aura permis de renforcer la cohésion et l'unité de la section pour l'échéance électorale de 2013.

Stéphanie LECOSSOIS

La représentativité
ÇA SE GAGNE !

Séminaire des Industries Électriques et Gazières à Nantes, les 19 et 20 juin 2012

Une préparation concrète et constructive des élections professionnelles de 2013.

La Branche IEG du Secteur Energie de la CFTC-CMTE a organisé à Rezé près de Nantes, un séminaire préliminaire aux élections professionnelles de 2013, dans le but de conjurer le spectre de la représentativité à 10 % issu de la loi scélérate de 2008.

Une cinquantaine de militantes et militants se sont retrouvés au Centre des Naudières à Rezé. Ils étaient tous motivés par une volonté commune de **GAGNER** la représentativité pour la CFTC et les salariés, et maintenir ainsi la pluralité de l'expression syndicale dans le monde du travail.

C'est Isabelle GUGLIELMACCI, Trésorière du Syndicat CFTC Ouest Atlantique, qui a accueilli ce séminaire avec charme. Défendre le bien commun avec conviction, force, ténacité et cohésion, tel est le souhait d'Isabelle pour l'avenir de la CFTC dans les IEG et en général.

Gilbert CAMPAGNA, en Monsieur LOYAL, dirige les débats.

Olivier PAULET, Secrétaire général de la CFTC-CMTE et membre de la branche IEG, dans son mot de bienvenue, met en évidence les devoirs de chacun face aux prochaines échéances électorales.

Il faut se battre et faire évoluer les choses quant à la représentativité ; tout sera fait pour arriver à relever le défi avec l'aide de la CMTE.

La chance c'est maintenant il n'y en aura pas d'autre !

Un point a également été fait sur le journal fédéral «LA COMETE», en présence de Martine ULTSCH pour la Rédaction. En effet, le journal est un vecteur d'information idéal et il faut y avoir recours sans hésitation. L'envoi des articles doit devenir un réflexe, dans la mesure où ceux-ci contiennent un message CFTC constructif et ont été validés par les syndicats concernés. Le mail du journal est lacometecmte@laposte.net.

Pierre CARRIÉ, Président du Secteur Energie, félicite les militants du secteur présents, qui ont œuvré et se sont investis pour l'avenir de la CFTC.

Il adresse également un message de soutien et de prompt rétablissement à Joannick GIBE et Noël YVON qui n'ont pu venir à ce séminaire pour raisons de santé.

Le CE BIEG

Pascal PROUFF, Secrétaire national du Secteur Energie, présente le CE BIEG, sa composition, son fonctionnement et le rôle des animateurs de branche. Chaque acteur a sa lettre de mission et des comptes à rendre dans le cadre de son activité syndicale.

Il faut afficher, défendre les valeurs de la CFTC et donner sa ligne politique. La CFTC a sa place dans nos entreprises, il faut la remettre au premier plan afin que chacun s'y reconnaisse.

La Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières

Stéphane DUBOIS, membre du CE BIEG et administrateur CAMIEG, poursuit les travaux par une présentation détaillée de la protection sociale et de son historique.

Pour toute information, vous pouvez contacter :

stephane.dubois@edf.fr

ainsi que trouver des renseignements sur les sites :

de la CAMIEG www.camieg.fr
de la MUTIEG www.mutieg.fr
et CILGERE (aide au logement) www.cilgere.fr

La Caisse Nationale de Retraite des Industries Electriques et Gazières

C'est Jean-Louis CELLEROSI, administrateur à la CNIEG, qui prend le relai avec un exposé complet sur le fonctionnement de la retraite en France (en particulier celle spécifique aux IEG), basée sur la répartition et la solidarité intergénérationnelle, défendue par la CFTC.

Jean-Louis est à votre disposition pour tout renseignement :

jean-louis.cellerosi@rte-France.com

ainsi que Jean-Yves LE BERRIGAUD :

jean-yves.le-berrigaud@cnieg.fr

Accueil téléphonique : 02 51 17 51 18

La Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale

Elian TZAKOS, Président du Syndicat Ouest Atlantique et correspondant fédéral, expose le dossier des élections du CA CMCAS, où la CFTC est représentée dans les régions y compris en outre mer.

Il présente les points de réserve portés par la CFTC sur le projet d'accord. Toutes ces propositions ont été rejetées en bloc. Dans ces conditions, le dossier repart au Ministère.

Que veulent nos employeurs ?

Pendant l'élection et lors des votes, nous avons constaté de nombreuses irrégularités.

La CFTC dit « ÇA SUFFIT», c'est notre responsabilité d'agir.

Sandrine CHATRE apporte des précisions concernant le groupe de travail paritaire de branche.

Au jour d'aujourd'hui, les choses sont en stand by faute d'accord trouvé. Ces élections n'auront probablement pas lieu en 2012.

Les élections aux IEG

Armand LIQUITO dénonce le laisser aller de certains détachés qui profitent du système et par leur laxisme font baisser la moyenne aux élections. Il faut remettre les gens au travail « **syndical** » avec des comptes rendus de leur activité. Il faut faire le « ménage » et ne garder que les personnes totalement investies dans le mouvement.

Xavier ANDARELLI présente les outils mis à disposition des militants pour les élections.

Engageons-nous, adaptons-nous au terrain.
Trouvons des procédés innovants avec moins de moyens.
Démarquons-nous de ce que font les autres.
Bousculons les fondamentaux.
Nous en avons les preuves, ça fonctionne !

IMPORTANT : Pierre CARRIE rappelle que 6 mois avant les élections, les droits des RSS sont identiques à ceux des DS. Parlez-en à votre DRH.

Le 20 juin au matin, Gilbert CAMPAGNA bat le rappel pour la dernière ligne droite de ce séminaire. Pour lui, la CFTC doit faire face à un déficit d'image qui nous handicape. Le seul moyen d'y pallier est de renforcer la communication, surtout sur le terrain.

Jean-Louis CELLEROSI informe sur les modalités de versement de la pension aux IEG.

Elian TZAKOS poursuit par une présentation détaillée de la branche professionnelle des IEG, appuyé par Sandrine CHATRE et Gérard CHEVALLIER.

Olivier PAULET met l'accent sur le fait que « *la représentativité de la CFTC, aujourd'hui, ne tient que par la branche* ». L'industrie, le bâtiment, la métallurgie et la force de vente sont les 4 secteurs d'activité sur lesquels sera jugée la représentativité confédérale.

Communication !
Réactivité dans l'information !

Pour une identité visuelle unique, la charte graphique doit être respectée. On doit reconnaître la CFTC.

En conclusion, Olivier PAULET fait le constat, à travers ce séminaire, qu'il y a une vraie volonté de responsabiliser les gens. Il faut pouvoir se dire le lendemain des élections « *nous avons fait ensemble des choix sans regret* ». Tout a été fait, tout a été donné !

Pourquoi ne pas inviter, à l'avenir, des représentants des autres secteurs de la Fédération dans ces séminaires pour partager les expériences et les avis dans le domaine des élections professionnelles.

Merci à tous les intervenants ainsi qu'aux militants et militantes qui ont enrichi le débat par leurs interventions, témoignages et questions pertinentes. Merci également, pour leur présence, aux représentants d'AG2R LA MONDIALE et d'HARMONIE MUTUELLES, partenaires de la CFTC et de la Fédération, ainsi que Jean-Michel BERNARD, membre de la branche IEG et responsable des partenariats à la CMTE.

La réussite de ce séminaire nous la devons également au syndicat local pour son organisation brillante. Merci à ceux qui ont donné de leur temps personnel.

Un séminaire utile et riche en informations qui portera ses fruits sans aucun doute.

Martine ULTSCH

Remettons la CFTC au premier plan des IEG

Les Assemblées Générales…

Les mineurs CFTC du Tarn

C'est à Blaye les Mines, dans ses locaux, que l'Association des Mineurs a tenu son Assemblée Générale annuelle 2012, sous la présidence de Serge GUIRAL.

Dans son discours, il a souhaité la bienvenue aux amis aveyronnais et de l'UD, salué le mérite des personnes présentes malgré leur grand âge et excusé les absents qui ne peuvent plus se déplacer. Il a tenu à honorer la mémoire de tous ceux qui nous ont quittés, dont les très méritants Madame PALPACUER et Roland GARCIA, qui ont toujours répondu «présent».

François TORTORICI expose le bilan financier 2011, qui, à l'image de 2010, est déficitaire. Les charges incompressibles et l'augmentation continue des cotisations en sont une des raisons. Françoise rappelle également les grandes manifestations qui ont marqué 2011, le congrès fédéral de La Rochelle et le congrès confédéral de Poitiers. Les mineurs CFTC du Tarn affichent, malgré les apparences, une activité importante, tant locale que régionale. Tout est fait pour aider au mieux les adhérents dans leurs démarches et les informer de leurs droits.

Françoise fait l'historique de la réforme du régime minier, encore en cours d'achèvement. Pour ce qui est du rattrapage des retraites pour les agents partis avant 1987, le compte n'y est pas. Les 5 % octroyés d'ici 2015 font «pâle figure» au vu des années de travail, des pourcentages attribués aux plus jeunes qui partent maintenant.

A l'heure de l'apéritif, de nombreuses questions fusaient encore et les responsables et militants ont su renseigner et apaiser ceux qui ont participé à cette AG. Merci à eux pour leur fidélité à la CFTC.

Françoise TORTORICI

Les mineurs CFTC des Cévennes

La 6ème Assemblée Générale de l'Association des Retraités Mineurs CFTC des Cévennes s'est tenue à la Bourse du Travail à Alès.

Le Président Maurice METRALS, dans son discours d'ouverture, a remercié chaleureusement toutes les personnes présentes et fit appel à la minute de silence en l'honneur de nos chers disparus.

Après un résumé de la situation du Régime Minier et de l'évolution de la réforme, il exposa également les événements marquants intervenus depuis un an à la CFTC : le Congrès fédéral et confédéral et les changements à la tête de ces instances. Il met un point d'honneur, comme le fait la CFTC à tous les niveaux, à défendre les femmes afin que tous leurs droits soient respectés. Il faut noter la satisfaction mitigée concernant le rattrapage des retraites minières.

René MALHEUX, Secrétaire général, exposa la situation locale des CARMI et des personnels. André BARTOLETTI et Jean BRUNEL ont fait état de la situation actuelle de la trésorerie. Un court débat suivi d'un apéritif convivial a clos cette Assemblée Générale.

Le souhait exprimé est « A l'an que ven, se sian pas mai, siguen pas men », ce qui signifie : « A l'an qui vient, si l'on est pas plus, qu'on ne soit pas moins » et longue vie à tous !

Maurice METRALS

Hommage

Alain RUFFIE

Un homme de foi et de conviction

Alain rentre à la mine dans l'exploitation de Decazeville en 1975. Une évidence pour lui, il adhère tout de suite à la CFTC. L'année suivante, en 1976, il suit les formations syndicales à la maison des «ANDELYS». La confiance des militants Aveyronnais lui est acquise. Elu au CE, sur le terrain où il affirme haut et fort son appartenance syndicale, Alain, comme on le dit pour certaines personnes, était bon à tout. Travail de la terre, maçon, plombier et bien sûr mineur. Vif et rapide à réagir, il excelle pour étudier les dossiers et les comptes financiers. Un trait de caractère bien affirmé. Avide d'apprendre le militantisme CFTC , il va avec l'équipe des jeunes militants du Centre-Midi suivre à nouveau les cours animés par les anciens et pour n'en citer que quelques-uns, les BARTHELEMY, BORNARD, BERGAMINI , BERGAMELLI, CASTELLI, DUFIX, MOURER, SAUTY, SAPET, SZYMANSKI et WALTER…

Alain va également occuper tous les postes et gravir les échelons du syndicat des mineurs ; il siège au CCE du centre-midi (en 1992 il en est le chef de file). Il devient membre du bureau fédéral, puis de la commission exécutive.

En 1980, il remplace son ami Pierre DELAGNE à la CAN et restera jusqu'à la fin le représentant du Centre-Midi à la Caisse Autonome. Administrateur à la Caisse de Decazeville, à l'UR puis à la Caisse du Sud-Ouest. Tous ses mandats il les assume et comme si cela ne suffisait pas, il est également membre de différentes associations. Il fera même du théâtre. Bon vivant, il aime bien pousser la chansonnette et aller au bal avec sa chère épouse qui essaie de suivre son « bouillant » de mari.

Homme de foi, il affirme aussi ses convictions ; il s'occupera de l'aide aux pays d'Afrique (forage de puits), mais son dévouement aux autres il le manifestera dans sa totale humilité en étant pendant de longues années brancardier à Lourdes où il était pleinement lui-même. Tellement investi qu'il entraînera avec lui son épouse et au fur et à mesure ses trois filles et même ses gendres.

Nous ne devons pas oublier l'Amour qu'il porte aux siens, à son épouse avec qui il partagea tant de choses, il disait volontiers qu'elle avait beaucoup de mérite ; ses trois filles qu'il voyait grandir, réussir leur vie et qui lui donnèrent tant de joie et aussi avec l'arrivée de ses petits enfants dont il était si fier.

Malheureusement, il nous quitte brutalement telle l'image d'un cheval au galop devant lequel on a mis une barrière trop haute qu'il n'a pu franchir.

En écrivant ces lignes, c'est toute la vie militante d'Alain qui défile devant nos yeux et que nous avons partagée avec lui ; homme convaincu et heureux de servir les autres que nous n'oublierons jamais.

Ses Amis du Centre-Midi

Mutex, l'alliance des principales mutuelles interprofessionnelles et de l'UNPMF, est à vos côtés pour constituer votre protection sociale collective complémentaire.

www.mutex.fr . contactez-nous : collectif@mutex.fr

. PRÉVOYANCE . AUTONOMIE . SANTÉ . RETRAITE

ADREA mutuelle · apréva · EOVI mutuelle · Harmonie Mutuelles · Mutualité Française Prévoyance · Prévadiès Harmonie Mutuelles · mutuelle OCIANE

Mutex, RCS Nanterre 529 219 040 - Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex

ASSURER **60 BRANCHES** DE MÉTIERS, C'EST **UN MÉTIER**

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable capacité à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise. Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS Direction des Accords Collectifs - Tél. : 01 76 60 85 32 - **dac-interpro@ag2rlamondiale.fr**

AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE